

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/RUS/69

27 octobre 2011

(11-5397)

**Groupe de travail de l'accession  
de la Fédération de Russie**

Original: anglais

## **ACCESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

### Communication présentée par le Directeur général de l'OMC

*Lettre du Directeur général de l'OMC, M. Pascal LAMY*

Le Directeur général de l'OMC fait distribuer à tous les membres du Groupe de travail la communication ci-après, datée du 26 octobre 2011 et adressée au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S.E. M. Grigol VASHADZE, en réponse à la lettre que celui-ci lui a adressée et qui a été distribuée sous la cote WT/ACC/RUS/68.

---

Je fais référence à votre lettre, datée du 26 octobre 2011, concernant la date de la prochaine réunion du Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC. J'ai pris bonne note de vos préoccupations.

Soyez assuré que la pratique habituelle de prise de décisions sur la base d'un consensus n'a pas été remise en question. En effet, les Membres ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à respecter cette pratique lors des consultations tenues ce jour sous la présidence de M. l'Ambassadeur Stéfan Jóhannesson.

Conformément aux règles de procédures appliquées aux groupes de travail, les réunions formelles des groupes de travail de l'accession sont convoquées par le Directeur général de l'OMC dix jours civils avant la date de la réunion. Comme plusieurs Membres l'ont indiqué lors des consultations tenues ce jour, la pratique habituelle du consensus n'empêche pas de convoquer une réunion formelle et la convocation d'une réunion ne préjuge pas de son issue. La prise d'une décision sur l'accession de la Fédération de Russie à la prochaine Conférence ministérielle est un objectif partagé par presque tous les Membres et cela a été réaffirmé au cours des consultations tenues ce jour. Pour y parvenir, une réunion formelle doit avoir lieu les 10-11 novembre au plus tard. La convocation d'une telle réunion requiert la distribution d'un avis de convocation pour le jeudi 27 octobre.

J'espère sincèrement que la question faisant l'objet d'une médiation sera réglée d'une manière mutuellement acceptable, et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles. Veuillez noter que la présente réponse, accompagnée de votre lettre, sera distribuée aux Membres.

---